



Déclaration des élus SNES-FSU / SNESUP-FSU

CAPA d'accès à la Hors-classe des certifiés

Mardi 03 juillet 2018

Cette CAPA a lieu dans un contexte particulièrement alarmant pour la Fonction Publique et ses agents. Plusieurs signaux préfigurent déjà depuis quelques semaines l'**ampleur de l'attaque contre le statut général de la Fonction Publique** : disparition annoncée des CHSCT, recours accrus aux contractuels, réduction drastique du nombre de sièges d'élu-e-s dans de nombreux corps pour le prochain mandat, convocation restreinte des CAPA pour les changements de grade...

À cela s'ajoutent les annonces du gouvernement intervenues le 25 mai dernier. Sous couvert de « définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique », le gouvernement n'envisage ni plus ni moins que la **destruction du paritarisme**, élément fondateur de la Fonction publique depuis la Libération et cadre essentiel de la défense des droits de tous les personnels. **Les CAP ne seraient plus préalablement consultées sur les mutations, les premières affectations, les détachements, les réintégrations, les avancements et promotions...** En matière disciplinaire, la création de nouvelles sanctions (mise à pied de trois jours) est prévue et associée à l'augmentation du nombre de sanctions ne nécessitant plus aucune consultation de CAP.

Le SNES et les syndicats de la FSU demandent au gouvernement de **retirer purement et simplement ce projet inacceptable** et appellent les personnels à manifester leur attachement au paritarisme.

Pour en venir à l'ordre du jour, la FSU s'est déclarée favorable au PPCR car il va permettre de changer la relation évalués/évaluateurs **en déconnectant la promotion de l'évaluation**. Le PPCR met aussi en place de **nouvelles bornes indiciaires de fin de carrière** qui ouvrent des perspectives intéressantes pour les personnels qui subissent par ailleurs une forte dégradation de leur pouvoir d'achat, accentuée depuis le mois de janvier par la hausse de la CSG et des prélèvements retraite, le gel du point d'indice et le retour de la journée de carence.

Enfin **nous déplorons que le Ministère n'ait toujours pas acté à ce jour par un arrêté les contingents de promotions à la hors-classe**. Seul le taux de promus / promouvables est validé et ce **taux relevé à 17%** désormais permettra à l'académie de Clermont de promouvoir à la hors-classe autant de promus que les années précédentes, voire plus. Mais en l'absence des contingents, nous ne pourrions pas valider au cours de cette CAPA le tableau d'avancement. Les élu-es du SNES-FSU souhaitent toutefois faire entendre les remarques suivantes.

- Les égalités de barème pour les derniers rangs utiles imposent l'examen de l'ancienneté de corps, de grade puis d'échelon. Une attention particulière doit être portée à la **situation de nos collègues intégrés par liste d'aptitude**, la plupart aux 9e et 10e échelon. Comme leur ancienneté dans le corps est faible, seuls les avis pourront permettre la prise en compte de l'ensemble de leur carrière pour ne pas les pénaliser.
- Les oppositions du recteur à l'accès à la hors-classe concernent peu de collègues, ce dont nous prenons acte. Nous rappelons que toute opposition selon le BO est **à titre exceptionnel**, n'est valable que pour la campagne en cours et doit faire l'objet d'un **rapport motivé communiqué aux collègues**. L'avis de la CAPA doit par ailleurs être recueilli sur ces oppositions.
- Le **barème, désormais national**, permet de promouvoir les collègues avec une grande ancienneté dans le 11e échelon. Il s'agit là d'une avancée majeure, profitable aux collègues les plus anciens dans la carrière, annoncée avec PPCR qui garantit désormais à tous un déroulement de carrière sur au moins deux grades.
- 53 collègues du 11e échelon (soit 1/3 de l'effectif) resteraient toutefois sans promotion cette année. Si leur ancienneté dans cet échelon est relativement faible, ils subissent les effets de la politique des avis. Nous

demandons un **réexamen de la situation de ces collègues, entre autres au regard des retards d'inspection**. Ce réexamen doit être élargi aux collègues du 10e échelon proches de la retraite.

Pour finir, beaucoup de collègues ont découvert très tardivement les avis des IPR et CE. Pour beaucoup, ce fut une douche froide en découvrant une **baisse d'un avis ou des 2 avis** par rapport aux années passées. Les avis des notateurs primaires doivent gagner en crédibilité et surtout en échange avec les collègues. Il est impératif d'aménager des **espaces de dialogue puis de recours** pour qu'avant la CAPA hors-classe les avis des IPR et CE fassent l'objet de plus de transparence du point de vue des collègues. Certes l'avis global du recteur doit permettre de corriger les inégalités de traitement entre les disciplines, entre les hommes et les femmes, entre les établissements ou avec le supérieur. Nous serons donc particulièrement vigilants sur le pilotage des avis recteur et attendons des éclaircissements sur les clés d'attribution utilisées.